

DAR Niveau 1

Utilisation du rêve en thérapie

m-à-j 12.08.2022

Objectif général

Se familiariser avec l'interprétation du rêve selon la Méthode CAMILLI® et pouvoir l'utiliser dans le cadre d'un accompagnement thérapeutique.

Objectifs pédagogiques / Aptitudes

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître ou approfondir les grands principes du DAR et l'utilisation de la grille ;
- Appliquer les principes du Maieutage à l'interprétation ;
- Articuler avec fluidité le travail d'analyse du rêve en lien avec l'entretien verbal et le temps corporel.

Programme pédagogique / Compétences

- Contenu manifeste et contenu latent ;
- Travail du rêve et analyse ;
- La prise en notes du contenu manifeste du rêve ;
- Choix des associations proposées au rêveur ;
- La symbolisation ;
- La prise de recul par rapport à ce qui est dit ;
- Vision d'accueil de l'inconscient ;
- La grille du DAR. Son utilisation ;
- Hypothèses sur le sens caché du rêve ;
- Distinction entre associations / hypothèses du thérapeute et sentiment d'évidence du rêveur ;

Méthodes pédagogiques

- Exposés du formateur ;
- Mise en situation à partir des rêves des participants et de leurs patients.

Moyens, supports remis aux apprenants

Textes de rêves ;
Documents de synthèse.

Evaluation

Formative en cours de session

Formateur Jean-Dominique Larmet

Tél : 09 67 82 14 38

Mail : jean-dominique_larmet@orange.fr

Pré requis

Envoyer 15 jours à l'avance des rêves personnels et de patients.

Publics

Somato en exercice ou stagiaires, Psycho en exercice, Thérapeutes d'autres méthodes

Session

Dates : les 16, 17, 18 décembre 2022

Tarif pédagogique :

Praticiens adhérent Institut CAMILLI : 378 €

Non-adhérent 453€

Dans le cadre d'une prise en charge, demander tarif et devis au secrétariat

Lieu : Bourg de Bigorre (65)

Hébergement : En résidentiel.

Pension à 45 €/jour.

Autres informations Groupe de 8 à 16 personnes.

Inscription par envoi de l'acompte (113 €) au secrétariat. Le solde est réglé au moment du stage. Règlement remboursé intégralement si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint à J-30.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Oui suite à entretien préalable